



COMPTE RENDU DE LA 13^{EME} RENCONTRE DES PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU POTABLE

13 DECEMBRE 2016 A STRASBOURG, MAISON DE LA REGION



APPUI TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Réunion présidée par M. Bernard GERBER, Président du SAGE ILL-NAPPE-RHIN et Vice-président de la commission environnement de la Région Grand Est.

Rédacteur : APRONA

PROGRAMME

Mot d'accueil du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Monsieur Bernard GERBER

Les actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Adeline ALBRECHT, animatrice du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

La politique de préservation des captages d'eau potable du Bade-Wurtemberg – la SchALVO (Schutzgebiets- und Ausgleichsverordnung) : présentation, sa mise en œuvre et les résultats.

Dr. Margarete Finck, Cheffe du service eau souterraine, Centre technique agronomique Augustenberg, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et du paysage du Bade-Wurtemberg

La Fédération des producteurs d'eau du Bade-Wurtemberg : l'AWBR (Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein): Présentation et actions mises en œuvre.

Marc Thieriot, Directeur des études, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

DOCUMENTS MIS A DISPOSITION SUR LE SITE INTERNET DE L'APRONA

- Liste des participants (annexe)
- Diaporama du SAGE ILL-NAPPE-RHIN (Actualités du SAGE)
- Diaporama de la LTZ (SchALVO)
- Diaporama de l'AWBR
- Présentation de la SchALVO (document allemand)

LES ACTUALITES DU SAGE ILL-NAPPE-RHIN

La Commission Locale de l'eau (CLE) est un lanceur d'alerte. Elle peut s'autosaisir sur des sujets d'actualité.

Lors du bureau du 28 novembre 2016, la CLE s'est exprimée sur le projet de confinement définitif des déchets ultimes de Stocamine (enquête publique du 7 novembre au 15 décembre 2016 - www.stocamine.com) : 44000T de déchets stockées dans des galeries de sels gemmes. Le projet présenté retient l'option d'un stockage illimité après retrait de déchets correspondants à 93% du mercure présent dans le stockage et, en cas d'impossibilité, à au moins 56% du mercure. La CLE considère que le projet présente de nombreuses incertitudes concernant : la nature et la quantité des déchets qui resteront stockés, la vitesse d'envoyage et l'incidence des substances qui pourraient polluer la nappe. Les barrières de confinement envisagées ne permettent pas de garantir l'étanchéité du stockage. Par ailleurs, le comblement des puits consacrera l'irréversibilité du stockage alors que des progrès techniques pourraient voir le jour dans les années à venir.

Le risque de pollution de la ressource en eau est avéré et incompatible avec les objectifs de préservation de la ressource en eau du SAGE.

Le Bureau de la CLE a donc émis un avis défavorable à la demande d'autorisation de prolonger pour une durée illimitée le stockage souterrain de produits dangereux dans la commune de Wittelsheim et souhaite que l'ensemble des déchets soit déstocké. Un courrier, signé par l'ensemble des présidents de CLE des SAGE alsaciens, a également été rédigé dans ce sens.

Contact

Adeline ALBRECHT – animatrice du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

03 88 15 67 84 / Adeline.ALBRECHT@grandest.fr

LA BASE DE DONNEES DES PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS D'EAU

L'APRONA, pour le compte de la CLE, vient en appui technique au SAGE et a créé une base de données en 2010 pour suivre les captages d'eau potable et les producteurs, distributeurs d'eau concernés par le périmètre du SAGE ILL-NAPPE-RHIN.

Cette base, devenue obsolète, sera remplacée par une base plus légère permettant de suivre, les producteurs / distributeurs d'eau et de faire le lien avec la préservation de la ressource en eau brute. En complément, pour les captages prioritaires, un tableau de suivi des actions de reconquête dans les AAC est en cours d'élaboration.

LES RENCONTRES DES PRODUCTEURS DISTRIBUTEURS D'EAU POTABLE

Il a été convenu de maintenir les rencontres au rythme de deux par an avec l'alternance Haut-Rhin / Bas-Rhin.

La CLE souhaite répondre aux besoins des producteurs / distributeurs. Elle demande aux participants et destinataires des invitations de soumettre leurs idées de thèmes à aborder. Un questionnaire de satisfaction, à compléter et à renvoyer à l'APRONA, est distribué lors de la réunion et sera diffusé avec le compte-rendu.

APRONA : sophie.schmitt@aprona.net / 03 68 340 321

M. Burget évoque son intérêt pour les interactions eaux superficielles / nappe. Le rôle de l'observatoire de l'eau et du portail de données est abordé.

LA POLITIQUE DE PRESERVATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DU BADE-WURTEMBERG – LA SCHALVO (Schutzgebiets- und Ausgleichsverordnung)

Margarete FINCK – Centre technique agronomique - Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et du paysage du Bade-Wurtemberg

(voir diaporama)

La LTZ (Landwirtschaftliches Technologiezentrum Augustenberg) est le service technique agronomique (Karlsruhe) du ministère de l'Etat fédéral pour la définition des programmes agronomiques et de préservation de la ressource en eau. La LTZ assure également un travail de recherche sur les thématiques du travail du sol et de la fertilisation en lien avec la préservation de la qualité de l'eau.

Madame Finck est responsable du service de préservation de la ressource en eau qui assure la définition des arrêtés de protection des aires d'alimentation de captages, la réglementation, le respect de la DCE et participe au travail transfrontalier de modélisation des bilans azotés dans le cadre du projet LOGAR.

La SchALVO a été mise en place en 1988 et modifiée plusieurs fois. Les dernières modifications datent de 2001.

Plan intervention

- Origine, intérêt et objectif de l'arrêté
- Mesures réglementaires
- Contrôles d'exploitations et parcelles
- Reliquats azotés à l'automne
- Résultats et succès

Situation dans le BW : cartographie (2015).

Les teneurs en nitrates élevées (concentrations > 50 mg/l) autour de Stuttgart et Heilbronn sont principalement situées en zone de vignobles, arboricoles et maraichères (cultures spéciales). Celles du Nord Est et du Sud Est sont liées aux exploitations laitières et aux élevages avicole et porcin.

L'arrêté publié en 1988 devait permettre la préservation de l'eau brute, la distribution d'une eau potable de qualité et limiter les impacts des pratiques agricoles (nitrates, phytosanitaires, agents pathogènes).

Il concerne 26% de la surface de l'Etat fédéral soit 2321 périmètres de protection de captages.

Cette politique a été mise en place car il y a de nombreux petits producteurs d'eau, ce qui ne permettait pas d'instaurer un modèle de coopération entre la profession agricole et les producteurs d'eau. La politique a ainsi été développée et prise en charge par la LTZ.

La réglementation concerne surtout des mesures de restrictions pour les exploitations agricoles : épandage d'engrais, restriction pour lisiers / digestats, CIPAN, enherbement, irrigation.

L'exploitant agricole perçoit des compensations s'il respecte ces contraintes (charge de travail, pertes de rendements).

Trois différents périmètres sont définis :

- Périmètre normal : <35 mg NO₃/L
- Périmètre à problème - 35 à 50 mg NO₃/L
- Périmètre à reconquérir > 50 mg NO₃/L

Ces catégories ont été instaurées en 2001 pour se focaliser sur les périmètres à problème et à reconquérir.

Les restrictions mises en place pour tous les périmètres de protection :

- Zone 1 : que de l'herbe / pas de pâturage
- Zone 2 : pas de lisier ni digestat et restrictions en zone « sol A » (zone d'infiltration prioritaire) → restriction d'épandage et interdiction de pâturage.
- Zone 2 + 3 : Pas de retournement de prairie permanente, Interdiction de Terbutylazin et respect de la Directive nitrates.

La surface des périmètres est très variable selon les substrats géologiques et les écoulements souterrains et superficiels.

Obligations dans les zones à problème et à reconquérir :

Reliquats azotés

- mesure des besoins en nitrates au stade 4 feuilles et définition des apports,
- Analyses au printemps – échantillon pour déterminer les besoins en nitrates. 15000 analyses sont obligatoires dans les zones d'alimentation de captages. Certains agriculteurs réalisent des analyses volontaires. La LTZ exploite ainsi un total de 24 000 analyses chaque printemps.

Implantation des cultures pièges à nitrates après récolte

- cultures autorisées après maïs : orge d'hiver ou colza ou CIPAN,
- Implantation après céréales de CIPAN sauf si il y a implantation de cultures d'hiver,
- 15 sept : implantation du CIPAN (ou 1/09 au plus tard dans certains secteurs au-delà 500m),
- Les CIPAN ne peuvent être retournées qu'à partir de février (sauf pour un sol de catégorie B, à partir de décembre),
 - o Les sols sont classés selon les risques de lessivages de nitrates. Les sols A sont des sols à fort risque de lessivage (exemple : les sols tourbeux) alors que les sols B sont moins sujet aux risques de lessivages. Ces classifications sont prises en compte au niveau réglementaire.
- Il y a une différenciation entre le maïs grain et le maïs ensilage :
 Pour le maïs grain : l'incorporation de la CIPAN au printemps est obligatoire et non pas à l'automne.
 Pour le maïs ensilage il n'y a pas d'apport de matière organique et obligation d'implantation de CIPAN ou de sous semis si du maïs est à nouveau implanté.

Encadrement du travail du sol :

- Implantation de cultures d'hiver après certaines cultures comme le colza : travail du sol en surface (pas de labour profond),
- Définition d'un zonage pédologique avec distinction du travail du sol.

Irrigation

- Irrigation limitée : 20 à 30 mm d'eau distribuées en plusieurs fois.

Des contrôles sont mis en place car des compensations financières sont apportées par le Landratsamt (administration des Land). Ils sont réalisés annuellement sur 5% des exploitations et 20% des surfaces (contrôle des mesures des nitrates dans les sols chaque année sur 17 000 pt de mesures).

Les compensations financières s'élèvent à 165€ / ha ou plus si l'agriculteur peut démontrer que les charges sont plus importantes. Ces sommes sont prises sur le fond du Land BW sans apport de l'EU.

Les mesures de reliquats azotés

Les mesures ont été initiées en 1987 dans les aires d'alimentation de captages (AAC) avec des années où 90 000 parcelles étaient analysées entre le 15/10 et le 15/11.

Les analyses sont faites essentiellement dans les AAC à problèmes et à reconquérir.

Le nombre d'analyses à réaliser est fixé par le ministère. Le centre technique agronomique définit le cadre de mise en œuvre (appel d'offre EU pour analyses et échantillonnages).

4 districts administratifs et 4 animateurs des AAC assurent la coordination avec les 35 arrondissements qui mettent en œuvre le réseau de reliquats. Les conseillers AAC sont rattachés à l'administration et assurent le contrôle et l'échantillonnage sur place.

La LTZ a proposé un guide méthodologique de mise en place des réseaux de suivi des nitrates qui prend en compte les éléments suivants :

- La méthode de définition du réseau de reliquats,
- La collecte de données,
- La définition et répartition des analyses,
- Les appareils de mesures agréés,
- Les analyses, l'homogénéisation, le conditionnement, le transport, le respect de la chaîne de froid, etc.,
- Les missions des techniciens de mesures (responsables).

Mise en place d'un contrôle qualité

- Les échantillonnages sont vérifiés (présence du technicien responsable, l'échantillonneur, conseiller AAC),
- Suivi de l'étiquetage et de la chaîne du froid,
- Les analyses : 6- 7 laboratoires du BW sont sélectionnés dans le cadre de l'AO. Ils réalisent des contrôles, des analyses témoins et des tests d'habilitation,
- Mise en place chaque année d'une formation à destination des techniciens et des échantillonneurs.
- Les données sont en libre accès.

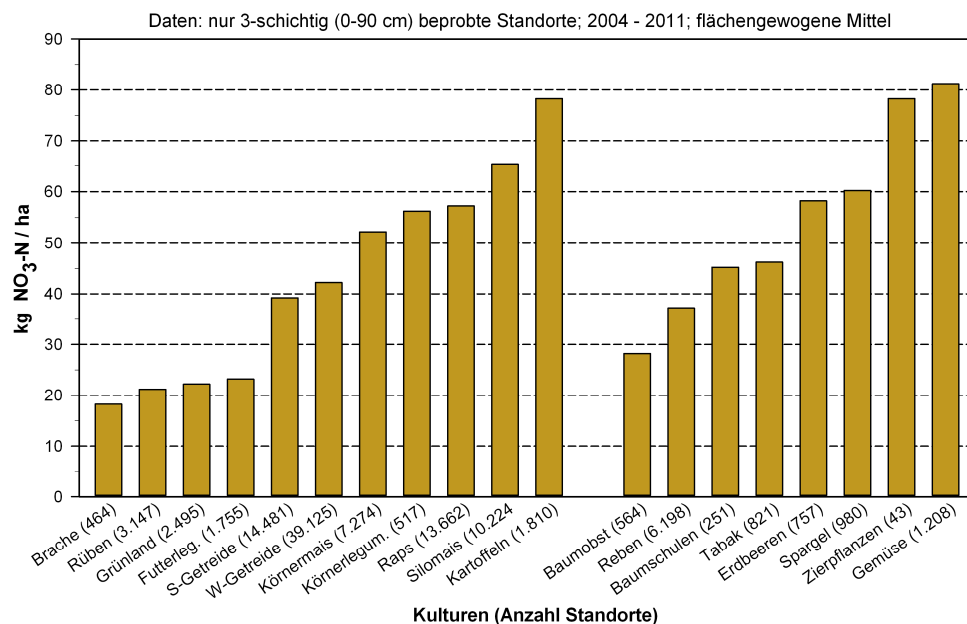
Seuils de teneurs en nitrates définis selon la profondeur de l'échantillon

nombre de couches échantillonnables	1		2		3				
Classe de risques de lessivage	A	A	B	tourbière	A	B		tourbière	
Couches analysées (cm)	0 - 30	0 - 60	0 - 60	0 - 60	0 - 90	0 - 30	30 - 90	0 - 30	30 - 90
Seuil d'observation (kg N/ha)	20	30	45	90	45	45	45	90	90
Seuil de tolérance (kg N/ha)	30	45	70	140	70	70	70	140	140

En cas de dépassements les agriculteurs ne perçoivent pas les aides.

Reliquats azotés dans le sol en lien avec les cultures :

Nitratgehalt (Herbst) im Boden in Abhängigkeit von den angebauten Kulturen



Les teneurs les plus élevées

Cultures classiques : Pommes de terre, maïs ensilage, colza, légumineuse, maïs grain,

Cultures spéciales : surtout légumes et plantes d'ornements.

Sur le maïs, les conditions météorologiques génèrent une grande variabilité d'une année à l'autre en raison de l'absence de CIPAN (maïs – 2003 : 45 mg/L, 2015 : 80 mg/L)

Les teneurs en nitrates sont plus faibles si il y a présence de Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) notamment la moutarde. Par contre, il est constaté qu'après un précédent blé les teneurs en nitrates sont plus élevées.

Depuis 1991, il n'y a pas de tendances claires. Les proportions entre les cultures ont changé ainsi que les stocks de nitrates dans les sols. Les tendances apparaissent plus clairement dans le cadre d'une observation des cultures séparément. (voir graphiques / diaporama).

Les résultats

Une baisse des teneurs en nitrates dans la nappe notamment de 8.6 mg/L sur l'ensemble des points de mesures du Bade-Wurtemberg et **une baisse de 20% en 20 ans dans les zones agricoles.**

Depuis 2001, la proportion des aires d'alimentation de captage à reconquérir a diminué de 70% et celle des zones à problèmes de 10%.

Dans les années 80 les teneurs en nitrates étaient très élevées et il y a eu une baisse du seuil de potabilité européen de 90 à 50 mg/L. Les nitrates ont été problématiques pour de nombreux producteurs d'eau ce qui a engendré la mise en place d'une politique SchALVO défini par les producteurs d'eau eux-mêmes.

Ce succès est dû à une stratégie multiple :

- Une embauche de 55 conseillers « captages » dès 1988
- Des mesures réglementaires prises par arrêtés et, en 2006, une réglementation sur la fertilisation applicable sur tout le BW
- Un plan de reconquête avec des mesures supplémentaires pour les zones à reconquérir (mesures plus ciblées pour 5 aires d'alimentation).
- Des mesures volontaires via le programme MEKA (mesures Agro-environnementales du Bade-Wurtemberg) et le programme FAKT « Agrar Umwelt Programm » qui concerne l'enherbement et le travail du sol.
- Les « NID Beprobung » - des analyses de reliquats azotés réalisées au printemps avec un conseil spécifique mis en place. Cette action volontaire a été subventionnée un temps par le programme MEKA et est devenue obligatoire dans le cadre de la schALVO dans certaines situations.

Questions :

Quelles sont les mesures mises en place pour les phytosanitaires ?

Les phytosanitaires ne représentent pas un problème majeur. Ils quantifient peu de résidus de phytosanitaires dans les captages ou dans les sols.

Contact

Dr. Margarete Finck

0049 (0)721 9468 120

margarete.finck@ltz.bwl.de

www.LTZ-Augustenberg.de

AWBR – UNE ASSOCIATION DE PRODUCTEURS / DISTRIBUTEURS D’EAU DU RHIN SUPERIEUR.

Marc THIERIOT – SDEA

(voir diaporama)

L’association a été créée en 1968 par 18 producteurs d’eau. Aujourd’hui, elle regroupe 65 producteurs d’eau de France, Allemagne, Autriche, Suisse et du Liechtenstein.

Les producteurs d’eau représentés produisent jusqu’à 400 million de m³ d’eau potable par an et desservent 10 millions d’habitants.

Les membres actifs de l’AWBR sont bénévoles et politiquement et économiquement indépendants.

Ils œuvrent pour améliorer et préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines.

La cotisation annuelle est définie en fonction de la taille des membres avec une cotisation complémentaire s’il y a des pompages sur les lacs ou des filtres à berge.

Elles varient de 690€ à 23 000€ pour les syndicats les plus importants.

Le montant global annuel des cotisations s’élève à 400 000 € dont, 200 000€ alloués pour la recherche.

Programme passé

Thèmes généraux

- Recherche sur les propriétés et la qualité des masses d’eau (surveillance, projets de recherche...),
- Optimisation du traitement de l’eau potable,
- Participation à la réalisation de mémoires,
- Prise de position sur les lois cadres européennes et sur les projets de lois nationaux.

Activités dans le secteur du Lac de Constance

- Conduite pétrolière „Genua - Ingolstadt (ENI-Pipeline)“,
- Transport des sédiments à l’embouchure du Rhin dans le lac de Constance,
- Utilisation de la cavité „Haldenstein“ dans le massif de Calanda pour le stockage de pétrole,
- Projet sur la Rivière Schussen, étude de la pollution de la papeterie Baienfurt (polluants avec des liaisons complexes).

Activités Rhin, Neckar, Danube, Aare

- Salinité du Rhin / mesure de la nappe du Rhin supérieur,
- Recensement et évaluation des lieux de stockage de déchets,
- Concentrations en matières polluantes dans les zones d’inondation AWBR = observatoire pour le Rhin supérieur.

Thèmes principaux actuels et futurs

- Surveillance des masses d’eau,
- Accompagnement des mesures pour la protection des masses d’eau,
- Micropolluants anthropogènes, micro-plastiques, nanoparticules,
- Traitement des eaux usées, 4ème niveau de traitement,
- Introduction de nouvelles espèces invasives dans les cours d’eau,
- Protection contre les inondations du Rhin Alpin,
- Projet d’usine électrique à Lochau,
- Utilisation de biocide dans les tours de refroidissement des centrales électriques,
- Géothermie avec l’eau des lacs,
- Aires de stockage intermédiaires et définitives de déchets radioactifs,
- Transport de matières dangereuses et de substances dangereuses pour l’eau,

- Production de gaz non conventionnelle, géothermie, utilisation de la fracturation hydraulique,
- Dispositif d'alarme international,
- Projets structurants,
- Accompagnement de projets de loi actuels (WRRL, OGewV, lois alimentaires, ...),
- ...

L'AWBR joue un rôle d'observateur sur les risques de dégradations et d'impacts sur l'AEP.

Les avis ou résultats des recherches remontent aux autorités et des alertes sont diffusées aux membres.

L'AWBR met en évidence des pollutions notamment celles concernant les composés trifluorés (pollution récente sur la nappe Karlsruhe).

Contact :

Marc THIERIOT – SDEA/ Marc.thieriot@sdea.fr

ANNEXE

Participants

Prénom	Nom	Fonction / service	Structure
Adeline	ALBRECHT	Animatrice	SAGE ILL-NAPPE-RHIN
M.	ATTARD	Vice-Président	SIVU SAEP BP/Hardt
Gérard	BURGER	Maire	Kappelen
François	CHATAIN	Directeur Général	COLMARIENNE DES EAUX
Marie	COUDRILLIER	Technicienne Supérieure Principale du Développement Durable	DDT 67
Roger	FLUTSCH	Chargé d'affaire collectivités	Agence de l'eau Rhin-Meuse
Bernard	GERBER	Président	SAGE ILL-NAPPE-RHIN
Eric	KOBES	Directeur	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse-Moder
Lajlah	LUTHER	Chargée de missions eau souterraine	Région Grand Est
Thomas	METZINGER	Mission eau	SIVU SAEP BP/Hardt
Jérôme	MIRBACH	Mission eau Sundgau	Communauté de Communes Ill et Gersbach
Delphine	MYCHAJLOV	Mission eau	SIPEP MERXHEIM - GUNDOLSHEIM
Marc	THIERIOT	Directeur Etudes	SDEA
Alain	RAUSCHER	Directeur section Benfeld	SDEA
Claude	TINANT	Directeur Commercial ER	SUEZ - eau France - Lyonnaise des eaux
Julia	VERNAGALLO	Mission eau Hardt / Doller	Ville de Mulhouse
Jean-Marc	WEBER	Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains, Service de l'Eau	Eurométropole de Strasbourg
Patrick	WIRTH	Conseiller municipal	Bischwiller

Excusés

Catherine	BUBENDORFF	Mairesse	Ranspach-le-Haut
Dominique	GERZAGUET	Cheffe de service eaux et milieux aquatiques	DDT 67
Lucienne	GILG	Adjointe au maire	Benfeld
Betty	MULLER	Maire	GEISWASSER
Marcel	BAUER	Maire	Selestat
Nicolas	VENANDET	Chargée d'études Assainissement des collectivités	Agence de l'eau Rhin-Meuse
Didier	VIOLETTE	Maire	GUNDOLSHEIM
Bernard	BOUTONNET	Adjoint au maire	Benfeld
Patrick	CHANVILLARD	Directeur de la Régie	LES USINES MUNICIPALES D'ERSTEIN
Hervé	CHRETIEN		ARS
Jean-Michel	COMESSE		DDT 68
Thierry	ENGASSER	Président	Syndicat intercommunal des eaux Ott.- Hombourg - Niffer
Bernard	KEMPF	Maire	OSTHEIM
Jean-Paul	LEY	Président	S.I.E. de BERGHEIM
Gilbert	MEYER	Maire, Président	Ville de Colmar et Colmar Agglomération
Gilbert	MOSER	Maire	NIEDERHERGHEIM
Lionel	SARDIER	Mission eau Hardt	Ville de Mulhouse
Michel	SORDI	Député du Haut-Rhin et Maire	CERNAY
Bernard	SUTTER	Maire	Magstatt
Jean-Pierre	TOUCAS	Maire	Rouffach
Jean	WIEDERKEHR		ARS
Jean-Marie	ZOELLE	Président	Syndicat d'eau de St Louis, Huningue et environs